



A Villemur-sur-Tarn, le 13 janvier 2026

Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent (AMI)

pour la mise à disposition d'un terrain privé communal dans le cadre d'un projet de création d'un terrain de padel.

1. Contexte et objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est lancé à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée reçue par la collectivité concernant la mise à disposition d'une emprise foncière relevant de son domaine privé, située *64 Avenue du Général Leclerc 31 340 Villemur-sur-Tarn*, afin d'y aménager un terrain de padel.

Considérant que la Commune de Villemur-sur-Tarn souhaite favoriser la pratique du sport pour tous, en particulier en soutenant l'implantation de nouvelles disciplines en plein essor comme le padel.

Considérant que l'objectif de cette mise à disposition sera de permettre le développement d'une infrastructure sportive de proximité, au service des habitants, de favoriser l'accès à des équipements de loisirs modernes, et de concourir à l'animation du territoire et à son attractivité.

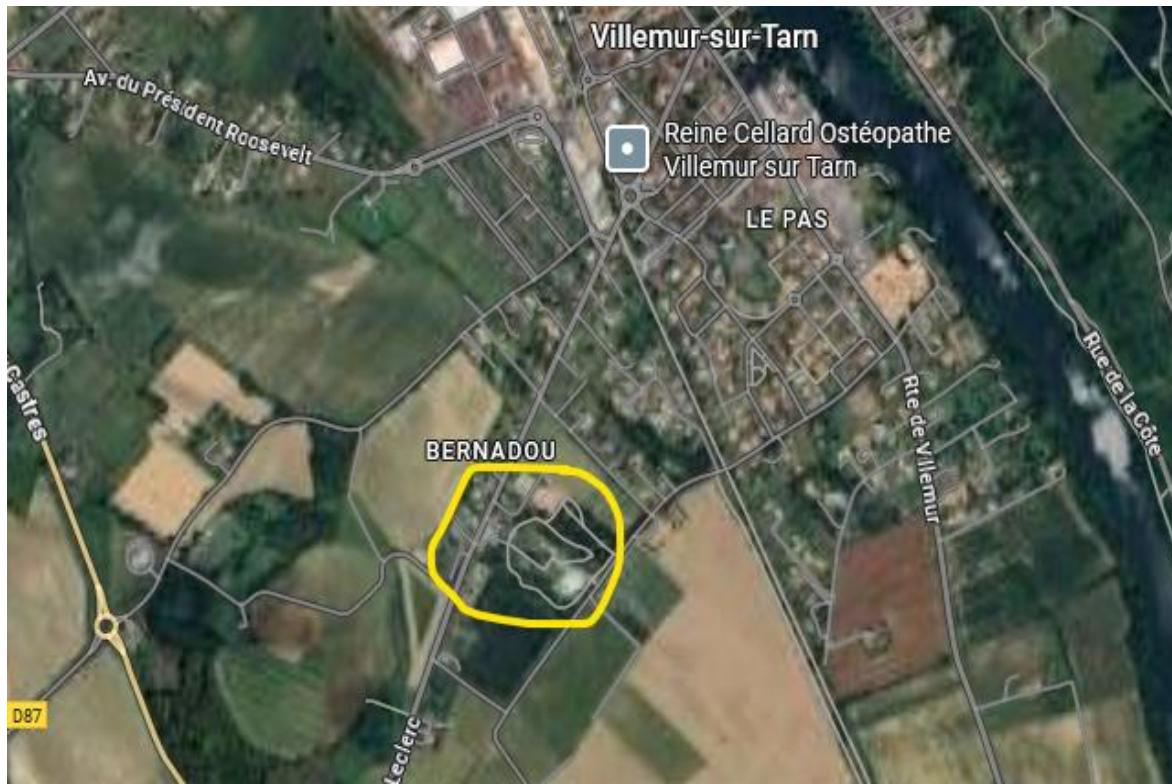
Conformément aux principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats, la Commune de Villemur-sur-Tarn a souhaité lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de permettre à toute personne intéressée de proposer un projet alternatif sur l'emprise foncière concernée.

La collectivité précise que le porteur à l'origine de la manifestation d'intérêt devra, comme tout autre candidat, déposer une nouvelle proposition dans le respect des modalités du présent AMI, afin que sa candidature puisse être valablement prise en compte.

2. Localisation et caractéristiques du terrain

- Adresse : *64 Avenue du Général Leclerc au niveau du terrain municipal de tennis extérieur.*
- Superficie : *environ 66043 m².*
- Statut juridique : *domaine privé de la Commune.*
- Zonage PLU : *zone de loisirs destinée à l'accueil d'activités sportives.*
- Dessertes : *accès et stationnement existant, raccordement au réseau d'électricité.*

Localisation du projet sur le territoire de la Commune



Localisation du projet : 64 Avenue du Général Leclerc – Proche château de Bernadou, piscine, et terrains de tennis.



3. Projet pressenti

La Commune de Villemur-sur-Tarn a reçu une proposition pour la création d'un terrain de padel dont les travaux seraient réalisés par une entreprise située dans le département voisin selon un procédé innovant.

La réservation sera possible via une application accessible depuis un téléphone mobile. Un système de location de matériel sera également mis en place ainsi qu'une proposition de partenariat avec le club de tennis de Villemur-sur-Tarn.

4. Conditions de mise à disposition envisagées

Le présent avis a pour objet la sélection d'un porteur de projet en vue de la **conception**, la **réalisation**, le **financement**, et l'**exploitation** d'un terrain de padel.

Forme juridique : bail à long terme / convention d'occupation temporaire (COT) / Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Durée prévisionnelle : 10 années, avec possibilité de renouvellement.

Conditions financières : location annuelle.

5. Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront fournir un dossier comprenant :

- ✚ Une **note de présentation de la structure assurant le portage du projet** (expérience, références similaires) ;
- ✚ Une **note descriptive du projet** (type de terrain, aménagement, calendrier prévisionnel, modalités d'exploitation) ;
- ✚ Un **plan de financement prévisionnel** et un modèle économique ;
- ✚ Des **propositions sur les conditions d'accès au public / partenariats locaux** ;
- ✚ Un engagement sur les conditions d'entretien et de réversibilité du site.

6. Critères d'analyse des propositions

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- ✚ Qualité du projet ;
- ✚ Faisabilité technique et financière ;
- ✚ Impacts environnementaux et d'intégration dans le site ;
- ✚ Suivi, maintenance du site, exploitation et entretien général de l'équipement ;
- ✚ Intérêt pour les usagers et ouverture au public local ;
- ✚ Solidité du porteur de projet ;
- ✚ Adéquation avec les orientations de la Commune.

La présente consultation ne constitue pas un engagement contractuel de la collectivité.
Elle se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente procédure, sans que les candidats puissent réclamer une quelconque indemnisation.

7. Calendrier

Les porteurs de projets doivent se manifester en envoyant les pièces constitutives du dossier dans les 30 jours calendaires suivants la publication du présent AMI, **soit le 16 février 2026 au plus tard.**

L'envoi des candidatures se fera par email à l'adresse suivante : marchespublics@valaigo.fr
La collectivité (Maire, élus) et les services concernés évalueront les propositions reçues.

L'entité retenue sera invitée à finaliser un contrat de mise à disposition du terrain avec la Commune de Villemur-sur-Tarn pour une signature prévisionnelle au plus tard le 16 février 2026, et pour une mise en service prévisionnelle au cours du premier semestre 2026 et au plus tard printemps 2026.

8. Renseignements complémentaires

Pour toute question relative à cet AMI, les candidats peuvent contacter le service marchés publics au 06.25.90.97.20

